

LE RENOUVELLEMENT DE L'ACCORD RENAULT

(Suite de la page 10)

tant des engagements de part et d'autre, c'est-à-dire un certain nombre d'avantages en contre-partie de certaines obligations, doit être, à notre époque, la base de relations entre salariés et employeurs... Vous connaissez maintenant mon sentiment. **Il reste à connaître celui des syndicats.** J'ai le ferme espoir que ceux-ci feront aussi sincèrement leur bilan. Ainsi pourrait s'ouvrir une nouvelle période de relations contractuelles favorables à l'ensemble du personnel de la Régie. »

C'est dans ces conditions, après avoir largement répandu dans l'usine, la crainte de **voir cesser les avantages Régie existants**, que les syndicats étaient convoqués par la Direction.

Parallèlement, il était annoncé que l'usine **fermerait** les vendredis 26 décembre et 2 janvier, et que ces deux jours ne seraient pas payés. Confirmant ainsi les craintes de beaucoup d'ouvriers quant aux effets de la récession économique, **il ne pouvait manquer dès lors de se dégager dans l'usine une forte pression des ouvriers**, encouragée insidieusement par la maîtrise, pour réclamer des syndicats **qu'ils signent** la reconduction de l'accord pour garantir les avantages acquis.

C'est ce qui se produisit, au moins dans la grande masse des ouvriers, dans les couches d'arrière-garde. Cette pression en vue d'une signature pour des avantages que « les ouvriers des autres usines voudraient bien avoir » (c'était le thème) créa les conditions les plus mauvaises pour engager des discussions que l'agitation syndicale ne put contre-balancer.

Peut-il y avoir meilleure confirmation des conséquences de la défaite ouvrière du 28 septembre, des 23-30 novembre, et des conditions plus difficiles faites au mouvement ouvrier?

La discussion s'ouvrit le 2 décembre 1958. La Direction se contenta de soumettre un « projet de motion préalable » disant en bref, que syndicats et direction **« expriment leur satisfaction retirée de l'application loyale de l'accord du 15 septembre 1955... Ils se félicitent de l'orientation qui avait été donnée aux relations entre syndicats et entreprise... »**

F.O., S.I.R. et C.G.C. ayant immédiatement souscrit à cette motion, la C.G.T. et la C.F.T.C. voulant se maintenir sur le terrain de l'amélioration de l'accord, la Direction reconvoqua les organisations syndicales pour le 3 décembre, en précisant que **seuls les syndicats adoptant la motion participeraient aux discussions d'un nouvel accord.**

La manœuvre ne pouvait viser que la C.G.T. et à un moindre degré la C.F.T.C. Sur le terrain choisi par la Direction, dans les conditions créées comme il est dit plus haut, le syndicat C.G.T. ne pouvait signer purement et simplement, adoptant ainsi la voie de la collaboration de classe. Mais il ne pouvait pas non plus ne pas tenir

compte du courant relativement large évoqué plus haut.

Placé devant les deux options: ou **refuser la signature et s'isoler**, solution **impossible** en raison du fait que cette position n'eût été concevable **qu'avec une orientation révolutionnaire** que la C.G.T. n'a pas; ou **signer** avec ou sans réserves, avec tous les risques de l'offensive idéologique qui n'allait pas manquer de se déclencher sur le thème soit de la capitulation, de la C.G.T., soit de son alignement **après coup**, sur les autres syndicats réformistes (c'est ce qui se produisit avec la sortie d'un tract ordurier du S.I.R. le 4 décembre).

Compte tenu des éléments de la situation — inexistence d'une volonté d'action réelle des ouvriers, absence d'orientation révolutionnaire de la C.G.T. sans perspectives — la C.G.T. choisit le moindre mal. **Elle signa** et sortit un tract dans lequel elle exprima ceci: **« Cette décision réaliste ne signifie nullement que nous revenons sur nos positions antérieures... Cette décision ne préjuge pas non plus de notre position finale sur l'accord qui dépendra du résultat de la discussion et n'interviendra qu'après consultation des syndiqués et des travailleurs... »**

En bref, pour les travailleurs ce ne devait être qu'une formalité pour pouvoir discuter des revendications. Tactique pour tactique, c'était un moindre mal. Mais la tactique, une tactique n'est valable qu'en fonction du but que l'on poursuit. Mais ce but quel était-il? **Participer exclusivement.** Personne ne se faisait d'illusions. **Sans action** des ouvriers, la discussion ne pouvait se borner qu'à souscrire ou non aux propositions élaborées par la Direction.

La discussion commença le **jeudi 4 décembre**. Nous n'avons assisté jusqu'alors qu'à la première phase de l'action de la Direction. A l'ouverture, la Direction demanda aux syndicats présents **de s'engager à ne pas faire de publicité outrancière** autour des conversations engagées. Dans le même temps, la radio et la presse ne s'en privaient guère. La C.G.T. refusa de prendre cet engagement. Sur ce, la Direction suspendit la séance. Après une interruption de 3/4 d'heure, la Direction revint, annonça qu'elle tiendrait compte du fait qu'un syndicat refusait de s'engager à ne pas faire de publicité « tapageuse ». Les travaux commencèrent, si l'on peut dire. En bref, il s'agissait de la reconduction de l'ancien accord avec quelques congés supplémentaires payés en cas de décès d'un proche parent, jour de conseil de revision payé, etc...

En matière de salaires, garantie de 4 % en 1959. Par contre, ce qui paraît révélateur, **quant à l'avenir que l'on promet aux ouvriers**, la Direction fait disparaître du texte de l'ancien accord la notion de **« maintien et amélioration du pouvoir d'achat »** pour y substituer celle de **« progression de rémunération »** (les 4 % cités plus haut).

D'autre part la Direction, après avoir

constaté que l'industrie automobile redevient saisonnière, envisage la création d'un **« fonds de régularisation de ressources »** dont les modalités ne sont pas précisées.

Pendant ce temps toutes les « autorités » syndicales C.G.T. étaient mobilisées (Fédération, l'U.D.). Renault devenait le test suprême. La C.G.T., exclue des pourparlers ayant trait à l'assurance-chômage sur le plan gouvernemental et national, allait-elle renouer le fil des conversations directes avec l'ennemi de classe? Les dirigeants les plus avertis étaient **prêts à tout** pour pouvoir participer absolument. L'expérience de 1955 ne devait pas se renouveler.

C'est ainsi qu'une assemblée de militants C.G.T. de l'usine tenue le jeudi 4, le soir, allait voir se dégager deux positions. L'une, étant donné le rapport de forces défavorable, était de ne rien faire pour ne pas provoquer l'éjection de la C.G.T. par la Direction. Ce « rien faire » consistant à ne pas faire de publicité (ni communiqué à la presse, ni tract). Après discussion, la décision fut prise de ne sortir qu'une **note intérieure**, en peu d'exemplaires, et faire de l'agitation de « bouche à oreille ». Tout cela pour se maintenir absolument dans les pourparlers.

Le vendredi midi, le syndicat C.G.T. sortait un tract très inoffensif, communiquant les propositions de la Direction. A la réunion de reprise des pourparlers au début de l'après-midi, la Direction suspendait la séance en déclarant qu'une organisation syndicale avait rompu le **caractère confidentiel** des conversations.

La C.G.T. se trouvait éliminée.

Le lundi 8, les discussions reprenaient sans elle. Seule la C.F.T.C. a élevé une timide protestation. Tout en considérant que la C.G.T. avait **« commis une erreur »**, elle estimait que les conversations devaient se poursuivre avec elle. La Direction ne tint pas compte de cette protestation et la C.F.T.C., à la suite d'un conseil syndical le dimanche 7 décida de se présenter à la reprise des travaux du lendemain.

C'est ainsi qu'à l'heure où nous écrivons continuent à se dérouler les discussions. Le jeudi après-midi, 11 décembre, il apparaît que la position de la Direction n'a pas varié quant à ses propositions initiales. Pratiquement, la question de la signature se règlera par le paiement ou non des deux journées de fermeture de la fin de l'année. Ce sera le prix du silence pour F.O., S.I.R. et C.G.C.

Nous reviendrons ultérieurement sur la tactique C.G.T., les débats qu'elle a soulevés et nous essaierons de dégager la voie ouvrière à travers l'application prochaine de l'accord.

DUPARC.

Le prochain Numéro de
« La Vérité des Travailleurs »
PARAITRA LE 15 JANVIER 1959